



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-04-15

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 53

N° de l'ordre du jour :

2010-04-15 : Avenant n°5 au marché de collecte et de transport des ordures ménagères et déchets assimilés de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc – Lot n° 2. Avenant relatif à la suppression de la prestation de lavage des marchés alimentaires de la ville de Versailles

M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé avec le Groupement NICOLLIN – SEPUR un marché pour la collecte des déchets en porte-à-porte, la collecte des déchets de marchés et de dépôts sauvages ponctuels sur Versailles Grand Parc qui a pris effet le 1^{er} janvier 2006.

Compte tenu des spécificités de la collecte des déchets du marché de Versailles, il a été convenu avec la ville de Versailles de ne plus procéder à cette collecte.

Cette modification prendra la forme d'un avenant n° 5 au marché.

L'incidence financière de cet avenant est ainsi estimée à une moins value d'environ 0,83 % sur le montant initial du marché : - 62 292 € HT pour la période de mi- juillet 2010 (date estimée de la reprise par Versailles) au 31 décembre 2010 et - 134 966 € HT par année de reconduction.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n°5 passé au marché de collecte et de transport des ordures ménagères et déchets assimilés sur l'ensemble des communes de la communauté de communes du Grand Parc signé avec le Groupement NICOLLIN - SEPUR - Lot 2 : Collecte en porte-à-porte, collecte des déchets de marchés et de dépôts sauvages ponctuels. Marché 812 65, relatif au retrait de la prestation de nettoyage des marchés alimentaire de la ville de Versailles ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 62 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

